



## DEMANDE DE DEVIS (RFQ)

### POUR DES SERVICES

<b>Intitulé du projet :</b>	<b>Finalisation de l'inventaire variétal du cocotier en Nouvelle-Calédonie et formation sur la production de semence</b>
<b>Nature des services :</b>	Service et formation
<b>Lieu :</b>	Nouméa, Nouvelle- Calédonie
<b>Date de publication :</b>	18/06/2024
<b>Date de clôture :</b>	1/07/2024
<b>Référence CPS :</b>	RFQ24-6602

## Sommaire

<b>PARTIE 1 : INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1 À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS)	3
1.2 ACTIVITÉS D'ACHAT DE LA CPS	3
1.3 PROCESSUS DE DEMANDE DE DEVIS (RFQ) DE LA CPS	3
<b>PARTIE 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>3</b>
2.1 CONTEXTE	3
2.2 INSTRUCTIONS DE SOUMISSION	3
2.3 ÉVALUATION ET ATTRIBUTION DU CONTRAT	4
2.4 PRINCIPAUX CONTACTS	4
2.5 PRINCIPALES ÉCHÉANCES	4
2.6 ASPECTS JURIDIQUES ET CONFORMITÉ	5
2.7 PROCEDURE DE RECLAMATION	5
<b>PARTIE 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE .....</b>	<b>7</b>
A. CONTEXTE	7
B. FINALITÉ, OBJECTIFS ET PORTÉE DES SERVICES	10
C. CALENDRIER	11
D. MODALITÉS RELATIVES AU CONTRAT ET À LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS	12
E. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS	12
F. MONTANT DE L'OFFRE ET ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS	12
<b>PARTIE 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES .....</b>	<b>12</b>
4.1 COMPÉTENCES REQUISES ET PONDÉRATION	12

## Partie 1 : INTRODUCTION

### 1.1 À propos de la Communauté du Pacifique (CPS)

La Communauté du Pacifique (CPS), principale organisation scientifique et technique de la région Pacifique, a été créée par voie de traité en 1947, à la signature de la convention créant la Commission du Pacifique Sud (Convention de Canberra).

Unique en son genre, l'Organisation intervient dans plus de 20 secteurs d'activité. La CPS est renommée pour ses connaissances et sa capacité d'innovation dans des domaines tels que les sciences halieutiques, la veille sanitaire, les géosciences et la conservation des ressources phytogénétiques pour la sécurité alimentaire.

Pour en savoir plus sur la CPS et sur notre travail, rendez-vous sur notre site Web : <https://www.spc.int/fr>.

### 1.2 Activités d'achat de la CPS

Les activités d'achat de la CPS reposent sur plusieurs principes : une déontologie exigeante, l'obtention d'un bon rapport qualité-prix, la libre concurrence et la responsabilité sociale et environnementale, conformément à notre Politique relative aux achats.

Pour toute information ou demande sur les activités d'achat de la CPS, veuillez consulter les pages de notre site Web consacrées aux achats : <https://www.spc.int/fr/achats> ou envoyer un courriel à l'adresse [procurement@spc.int](mailto:procurement@spc.int).

### 1.3 Processus de demande de devis (RFQ) de la CPS

À la CPS, pour les achats dont le montant est estimé supérieur à 2 000 euros, mais inférieur ou égal à 45 000 euros, au moins trois devis doivent être évalués dans le cadre d'un processus de demande de devis (RFQ) afin de déterminer quelle offre présente le meilleur rapport qualité-prix.

La présente demande de devis décrit les exigences de la CPS relatives à un projet et vous invite à répondre par écrit, en tant que soumissionnaire, en indiquant votre prix et d'autres informations obligatoires dans un format donné.

Par votre réponse, vous confirmez votre acceptation des conditions de participation au processus de demande de devis définies par la CPS.

## Partie 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Contexte

La CPS vous invite à soumettre un devis pour la prestation des services définis dans la [partie 3](#).

La CPS a élaboré les présentes instructions afin de guider les soumissionnaires potentiels et de veiller à ce que chaque offre soit examinée de manière égale et équitable. Veuillez lire soigneusement les instructions avant de soumettre votre offre. Pour que votre devis soit examiné, vous devez fournir toutes les informations requises avant la date de clôture et au format exigé.

### 2.2 Instructions de soumission

Vous devez **soumettre votre devis et tous les documents d'accompagnement** in French sous forme de pièce jointe à un courriel envoyé à [clementg@spc.int](mailto:clementg@spc.int), avec en objet : **Soumission RFQ24-6602**. Le courriel doit également être envoyé en copie à l'adresse [rfq@spc.int](mailto:rfq@spc.int).

Les documents d'accompagnement attendus pour cette demande de devis sont les suivants :

- [Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts](#) rempli
- **La proposition technique comprenant :**
  - un résumé d'une page ;
  - la proposition détaillée ;
  - un calendrier de réalisation détaillé ;
  - une présentation du prestataire et de l'équipe mobilisée (compétences et niveau d'expertise) ;
  - des références de prestations similaires ou pertinentes
- **La proposition financière comprenant :**
  - un tableau des coûts unitaires et totaux
  - le nombre de jours de travail.

L'offre que vous déposez doit être claire, concise et complète ; elle ne doit contenir qu'un devis et les informations exigées pour la réponse à la présente demande de devis. Veuillez noter que vous pourriez être pénalisé ou exclu du processus de passation des marchés si votre offre contient des ambiguïtés ou manque de clarté.

Les offres seront évaluées sur la base des informations reçues au plus tard le **1/07/2024 à 17 heures heure de Nouméa**.

### 2.3 Évaluation et attribution du contrat

Tous les devis reçus en bonne et due forme seront évalués au regard de la grille de critères d'évaluation figurant dans la [partie 4](#). Toute modification des critères d'évaluation donnera lieu à une nouvelle demande de devis.

La CPS peut attribuer le contrat après avoir établi qu'un soumissionnaire répond aux exigences définies et que l'offre de ce dernier est pour l'essentiel conforme aux documents de la demande de devis, qu'elle garantit le meilleur rapport qualité-prix (meilleur score cumulé) et qu'elle sert au mieux les intérêts de la CPS.

Si une offre est acceptée, l'achat se déroulera conformément aux [conditions générales contractuelles](#) de la CPS et, selon le montant et la nature de l'achat, le marché sera attribué par l'émission d'un bon de commande ou d'un contrat signé et daté, ou les deux.

### 2.4 Principaux contacts

Si vous avez le moindre doute concernant les conditions requises ou si vous avez d'autres questions, veuillez contacter la CPS.

Clément Gandet sera votre interlocuteur-rice principal-e pour cette demande de devis et vous pouvez le-la joindre à l'adresse [clementg@spc.int](mailto:clementg@spc.int). Vous devez mettre l'adresse [rfq@spc.int](mailto:rfq@spc.int) en copie de toutes vos communications.

Les informations sur toutes les communications entre la CPS et les soumissionnaires seront conservées afin d'aider la CPS à garantir la transparence du processus d'achat. Bien que l'Organisation privilégie les communications écrites dans le cadre d'une demande de devis, en cas d'appel téléphonique ou de conversation, la CPS conserve une trace ou un compte rendu de l'échange avec les soumissionnaires potentiels, et toutes les formes de communication avec ces derniers sont considérées comme des documents de référence pour l'achat des services.

### 2.5 Principales échéances

Reportez-vous au calendrier d'achat proposé dans le tableau ci-dessous. Ce calendrier n'est fourni qu'à titre indicatif et, bien que la CPS n'ait pas l'intention d'y déroger, elle se réserve le droit de le faire à tout moment.

ÉTAPE	DATE
<b>Demande de devis envoyée aux fournisseurs potentiels</b>	18/06/2024
<b>Date de clôture de la demande de devis</b>	1/07/2024
<b>Attribution du contrat</b>	15/07/2024
<b>Début du contrat</b>	19/07/2024
<b>Achèvement du contrat</b>	30/09/2024

## 2.6 Aspects juridiques et conformité

**Confidentialité** : Sauf en cas d'accord conclu avec la CPS par avance ou si le contenu de la demande de devis est déjà dans le domaine public au moment de sa communication au soumissionnaire, les soumissionnaires doivent considérer en toutes circonstances le contenu de la demande de devis et tout document connexe comme confidentiels. La CPS respectera également la confidentialité des informations qu'elle reçoit des soumissionnaires.

**Conflit d'intérêts** : Les soumissionnaires sont tenus de prendre toutes les mesures requises pour prévenir une situation de conflit d'intérêts. Vous devez informer la CPS par écrit, et dans les meilleurs délais, de toute situation de nature à constituer un conflit d'intérêts lors du processus de demande de devis. Si vous avez un lien familial avec un-e membre du personnel de la CPS, vous devez le déclarer ; votre participation au processus de demande de devis devra alors être approuvée. **Vous devez joindre à votre réponse à la présente demande de devis le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts disponible sur la page de notre site Web consacrée aux achats : <https://spc.int/fr/achats>.**

En cas de non-respect de cette obligation, la CPS peut résilier tout contrat avec un soumissionnaire retenu.

**Devis, validité, droits, taxes** : Sauf demande contraire spécifique, tous les devis doivent être libellés en XPF et nets de tout impôt ou taxe direct(e) ou indirect(e). Ils restent valables pendant 120 jours à compter de la date de clôture. Le soumissionnaire retenu est tenu par son devis pendant 60 jours supplémentaires après avoir été informé de sa sélection en vue de l'attribution du contrat. Durant cette période, aucune variation de prix due à une révision des prix, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à d'autres facteurs liés au marché ne saurait être acceptée.

**Absence d'offre de contrat ou d'invitation à conclure un contrat** : La présente demande de devis ne constitue pas une proposition de contrat ni une invitation de la CPS à conclure un contrat avec vous.

**Protection des données personnelles** : Le soumissionnaire doit respecter la législation applicable et la réglementation en vigueur pour utiliser les données personnelles divulguées aux fins de cette demande de devis. La CPS traite toute information personnelle reçue dans le cadre de la présente demande de devis conformément à sa [Politique de protection des renseignements personnels](#) et aux [Directives relatives au traitement des renseignements personnels des soumissionnaires et des demandeurs de subventions](#).

**Garantie, déclaration, assurance, engagement** : Le soumissionnaire déclare savoir et convient que nul n'a le pouvoir de donner une garantie, de faire une déclaration, de fournir une assurance ou de prendre un engagement au nom de la CPS au regard de tout contrat qui pourrait découler (ou non) du présent processus de demande de devis.

## 2.7 Procédure de réclamation

Les soumissionnaires estimant qu'ils n'ont pas été traités avec équité au cours d'un processus d'achat de la CPS peuvent contester l'attribution du contrat, en s'adressant à [complaints@spc.int](mailto:complaints@spc.int). Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes : 1) ses coordonnées complètes ; 2) les détails concernant l'achat concerné ;

3) les motifs de la contestation, y compris une description de la manière dont le comportement présumé a pu se révéler défavorable au soumissionnaire ; 4) les copies de tous les documents à l'appui de la contestation ; 5) la réparation demandée.

## Partie 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE

### A. Contexte

#### 1- Projet PROTEGE

PROTEGE est un projet intégré qui vise à réduire la vulnérabilité des systèmes humains et naturels face aux impacts du changement climatique en accroissant la capacité d'adaptation et la résilience. Il cible des activités de gestion, de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique et de ses éléments en y associant la ressource en eau. Il est financé par le XIème Fonds Européen de Développement (FED) au bénéfice des territoires de Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Pitcairn.

L'objectif général du projet est de construire un développement durable et résilient des économies des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux thèmes :

- Thème 1: La transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité ; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable ;
- Thème 2: Les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Le second objectif spécifique veut renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il est décliné en 2 thèmes :

- Thème 3: L'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement ;
- Thème 4: Les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

#### **Thème 1 : agriculture et foresterie**

Le Thème 1 du projet a pour objectif spécifique d'appuyer la transition agroécologique pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et la gestion durable et intégrée des ressources forestières.

Les résultats attendus sont issus d'un travail régional inter-PTOM et adaptés aux spécificités territoriales. Ils auront recours à une approche sectorielle/intersectorielle mais aussi à un réseau de fermes et de sites de démonstration, validation et production de références. Il est structuré en quatre résultats attendus (RA1, à RA4) et neuf activités (1A à 4B).

**RA 1 Des systèmes agroécologiques viables sont techniquement validés et transférés et les freins au développement de l'agriculture biologique sont levés.**

1A AGROÉCOLOGIE ET CLIMAT INSULAIRES : Développer les fondements technico-économiques de l'agroécologie en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

1B RÉSEAUX AGRICULTEURS / ÉLEVEURS : Animer des réseaux de fermes pratiquant l'intensification écologique.

1C FILIÈRE AGRICULTURE BIOLOGIQUE : Lever les freins et structurer durablement la filière « Agriculture biologique » (AB).

**RA 2 Une politique de gestion intégrée des forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies est définie et mise en œuvre.**

2A PLANS DE GESTION INTÉGRÉE ET PARTICIPATIVE DES FORÊTS, DE L'AGROFORESTERIE ET DES COCOTERAIES : Rédiger et valider les plans de gestion participatifs de forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies.

2B L'ARBRE AU CŒUR DES PRATIQUES : Appuyer les projets innovants intégrant l'utilisation des arbres.

**RA 3 Les produits issus de l'agroécologie, de la forêt et de la cocoteraie sont valorisés.**

3A DU CHAMP A L'ASSIETTE : Intégrer les produits issus de l'agroécologie et de l'agriculture biologique dans les systèmes alimentaires, appuyer la commercialisation et la consommation des produits locaux sains.

3B VALORISATION DES PRODUITS BOIS ET COCOTIER : Soutenir la valorisation et la mise en marché des produits issus des forêts locales et des cocoteraies.

**RA 4 Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.**

4A COORDINATION ET ANIMATION TERRITORIALES : Assurer la coordination territoriale et le soutien à la mise en œuvre des activités : conventionnement avec une organisation « chef de file » et recrutement d'animateurs territoriaux « Agriculture et foresterie » pour assurer l'animation des échanges et la coordination entre les acteurs des territoires, le suivi et la mise en œuvre des activités et le rapportage technique et financier des actions réalisées.

4B PLATEFORME RÉGIONALE FORESTIÈRE ET D'AGROÉCOLOGIE : Mettre en place une plateforme régionale pérenne en agroécologie et foresterie permettant d'organiser et de partager les études, les formations et les informations technico-économiques régionales et de soutenir les modes de gestion agroécologiques et biologiques

## **2- Contexte détaillé de cet appel d'offres**

Le premier comité de pilotage de PROTEGE qui s'est réuni les 17 et 18 juillet 2019, a validé au sein de la programmation le soutien à des opérations d'appui à la structuration et à la diversification de la filière Cocotier dans les PTOM (au sein des RA 2 et RA 3).

Ce soutien devait s'inscrire dans une approche régionale pour favoriser la coopération inter-PTOM et avec les pays ACP de la région. Cette approche régionale s'est inscrite au travers des recommandations de l'atelier de concertation sur le cocotier, qui a regroupé, début novembre 2019, les parties prenantes de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et des Iles de Wallis-et-Futuna ainsi que des acteurs de la région.

L'une des actions menées par PROTEGE en Nouvelle Calédonie a été, en 2022, de commanditer une expertise proposant un plan d'orientation pour l'amélioration de la filière cocotier et la restauration de la cocoteraie en province des îles Loyauté. Dans ce document, dix fiches actions ont été proposées :

- 5 liées à la conservation et la production de semences ; dont 2 (concours variétaux et matériel didactique) ont aussi des fonctions importantes pour la communication et la formation
- 3 ont une fonction de communication et de valorisation économique de la filière : écomusée, vente de noix à boire et syncrétisme culinaire



- 2 sont de nature essentiellement agronomique et visent à augmenter la production ; éclaircissage et état nutritionnel des cocoteraies

Un premier rapport d'inventaire variétal a aussi été produit. Il comprend :

- des fiches standardisées du catalogue mondial pour les variétés existant en NC, déjà décrites dans d'autres pays
- les descriptions standardisées en français pour les nouvelles variétés identifiées en NC, selon le modèle du catalogue mondial des variétés de cocotiers

Ce premier inventaire comprend des limites, liées à la brièveté des prospections variétales et études sur le terrain. Bien que l'expert soit resté deux semaines de plus que son contrat l'exigeait, le temps consacré aux prospections est resté insuffisant. Ainsi, des épisodes de pluies diluviennes, interdisant la circulation sur la Grande Terre, ont empêché les visites de terrain en Province Nord.

A titre de comparaison, pour réaliser un catalogue variétal de qualité en Polynésie française, environ trois mois de prospection et d'études ont été réalisés lors de trois voyages étalés sur cinq ans.

Ainsi, le nombre de variétés décrites en NC, la qualité et la quantité des informations réunies doivent être augmentées pour pouvoir affiner et diffuser un premier catalogue variétal complet.

Cette mission de 2022 a également mis en avant l'absence de production de plants de cocotiers avec des garanties tant sanitaires que variétales. Cela résulte en partie de l'absence de connaissances sur la production de semences de cocotiers tant chez les coprahculteurs que les pépiniéristes qui sont en demande d'acquisition de ces compétences.

## **B. Finalité, objectifs et portée des services**

### **Champ et contenu de la prestation**

La présente consultation a pour objet de réaliser finaliser l'inventaire des variétés de cocotier de Nouvelle-Calédonie et de réaliser une formation à destination des coprahculteurs et pépiniéristes professionnels

#### ***Volet 1 : Finalisation de l'inventaire des variétés de cocotiers de Nouvelle-Calédonie***

1. Déterminer avec les parties prenantes, et sur la base des travaux déjà réalisés en 2022, un périmètre de prospection sur la grande Terre, voir les îles Loyauté (Maré, Tiga)
2. Réaliser une détermination pour les variétés de cocotiers déjà décrites et de fournir les fiches standardisées du catalogue mondial
3. Réaliser une détermination pour les variétés nouvelles, ainsi qu'une description standardisée en français, selon le modèle du catalogue mondial des variétés de cocotier. Ces descriptions viendront compléter celles de 2022, afin de constituer un catalogue à disposition des acteurs de la filière cocotier des îles Loyauté et de la Nouvelle-Calédonie de façon plus générale

#### ***Volet 2 : Formation des acteurs de la filière « Cocotier » de Nouvelle-Calédonie***

La formation doit permettre aux techniciens, coprahculteurs et pépiniéristes d'être capables de caractériser les différentes variétés locales et d'en produire des semences.

### **Contenus**

Ainsi la formation doit aborder les contenus suivants :

- La biologie de reproduction du cocotier
- les techniques de caractérisation des variétés et la réalisation des fécondations
- la reconnaissance sur le terrain des variétés et des germes en pépinières
- la sélection des meilleurs géniteurs parentaux
- le contrôle de la reproduction des cocotiers à la ferme
- la conservation des cocotiers et les techniques de pépinières spécifiques (germoir, croisement,...)
- les méthodes de plantation dont les différentes densités

Le prestataire doit fournir un document présentant sa proposition de formation (et la dimensionner), le planning de la formation (incluant des parties pratiques et théoriques), la liste et le CV des formateurs mobilisés.

Le prestataire peut solliciter le coordonnateur thématique agriculture / foresterie de PROTEGE pour obtenir des informations sur le contexte de la filière cocotier en Nouvelle-Calédonie, et le détail des actions de la programmation PROTEGE sur cette filière

### **Planning**

Le prestataire doit inclure dans un document de proposition le planning prévisionnel envisagé pour la formation afin de couvrir les contenus décrits ci-dessus.

Le planning doit comporter le temps nécessaire à la préparation de la formation, la durée totale de la formation et le découpage par séances, incluant les séquences pratiques et théoriques.

Cette formation peut aussi être composée de séquences de formation théorique et pratique en pépinière.

### **Formateurs**

Pour la réalisation de cette formation, le prestataire est chargé d'assurer la mobilisation de formateurs expérimentés sur toute la durée de la formation.

Les CV des formateurs doivent être joints à la proposition soumise par le prestataire.

Les formateurs doivent :

- Mettre en œuvre une approche permettant de s'assurer de la bonne compréhension et implication de chaque participant ;
- Trouver des solutions pratiques aux problèmes soulevés lors de la formation par les participants

### **Diffusion des résultats**

A l'issue de la formation, le prestataire sera en mesure de remettre aux participants un document reprenant les points clés de la formation.

Selon les besoins, il pourra également fournir tous documents supports qui auront été utilisés lors de la formation (fiches techniques, rapport, contacts...).

## **C. Calendrier**

La formation doit se dérouler en Nouvelle-Calédonie sur le mois d'août 2024 et ne pourra en aucun cas être prolongée au-delà du 30 septembre 2024.

Compte tenu du contexte actuel en Nouvelle-Calédonie, cette prestation pourra être décalée ou annulée si les conditions locales ne permettent pas sa réalisation.

Le prestataire soumettra les livrables suivants :

(1) En amont de la formation, le prestataire remet à l'équipe de coordination :

- Le programme prévisionnel des prospections complémentaires à celle de 2022
- Un programme détaillé de la formation pour répondre aux besoins / attentes des coprahculteurs et pépiniéristes de Nouvelle-Calédonie.

(2) A l'issue de cette prestation, le prestataire est en mesure de remettre :

- Un rapport d'inventaire variétale comprenant :
  - Les fiches standardisées du catalogue monde pour les variétés déjà décrites
  - Les descriptions standardisées en français, selon le modèle du catalogue mondial des variétés de cocotiers, pour les nouvelles variétés
- Un document reprenant les points clés de la formation sur la production de semences de cocotier
- Selon les besoins, tous documents supports utilisés lors de la formation (fiches techniques, rapport, contacts...)

Tous les documents devront impérativement être chartés selon la charte graphique du projet PROTEGE.

## D. Modalités relatives au contrat et à la présentation de rapports

L'équipe de coordination est en charge de la bonne organisation de la formation. Elle est composée :

- du prestataire ;
- du point focal PROTEGE pour la Nouvelle-Calédonie,
- du coordonnateur thématique PROTEGE agriculture & foresterie;

## E. Compétences et qualifications

Le prestataire devra avoir de sérieuses connaissances en matière d'inventaire variétal du cocotier et de production de semences de cocotiers.

Il est attendu en sus une expérience d'au moins 5 ans dans les pays ou territoires du Pacifique

## F. Montant de l'offre et échéancier des paiements

Étapes/livrables	Date butoir	Tranche à verser (%)
Début de la prestation	19/07/2024	20
Validation de la note du programme de l'inventaire et de la formation	26/07/2024	35
Validation du rapport d'inventaire et de la formation	13/09/2024	45
<b>TOTAL</b>		100

Les frais de déplacements du prestataire durant cette prestation doivent figurer dans la proposition financière

## Partie 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES

### 4.1 Compétences requises et pondération

La grille d'évaluation ci-dessous indique le nombre maximum de points correspondant à chaque critère d'évaluation (exigence technique), ainsi que le coefficient ou la pondération attribué(e) à chaque critère dans le cadre de l'évaluation globale.

Critères d'évaluation	Pondération (%)	Nombre maximal de points
<b>Exigences techniques</b>		
<b>Exigence technique 1</b> : Proposition claire concise, bien structurée, cohérente	40%	400
<b>Exigence technique 2</b> : Profils, compétences et qualification des intervenants proposés. 10 années d'expérience minimum dans le domaine des inventaires variétaux et de la production de semences de	40 %	400

cocotiers. Expériences dans le Pacifique. Expérience avérée sur ce type de prestation d'inventaire.		
<b>Coût de la prestation</b>	20 %	200
<b>Nombre total de points</b>	<b>100 %</b>	<b>1000</b>